



N°2022-24

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Jeudi 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Madame Caroline ACQUAVIVA, Vice-Présidente du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nombre d'administrateurs en exercice :	13
Nombre de votants :	11

**Nombre d'administrateurs présent(s) :** ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BOUVIER Ghislaine, CHARMOT Pascal, DU VERGER Laurence, JANNIN Pierrick, DE LAVISON BERNARD Corinne.

**Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir :** 4 (HACHANI Yohann donne pouvoir à CHARMOT Pascal, DUPONT Christel donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, WIATR Miriam donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, DANEL Marie-Hélène donne pouvoir à JANNIN Pierrick).

**Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir :** 2 (BEAL Roselyne, BRUYERE Renée)

**Le secrétariat a été assuré par :** Le directeur du CCAS, Monsieur Marc GUICHARD

**Objet : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret n°2016 du 24 juin 2016, pris en application de l'article 107 de la loi d'organisation territoriale n°2015-991 du 7 août 2015 ;

**Vu** le rapport joint sur les orientations budgétaires du budget principal du CCAS et son budget annexe Beauséjour ;

République Française – Département du Rhône  
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Président du CCAS – CCAS de Tassin la Demi-Lune –  
Hôtel de ville Place Hippolyte Pérégut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX  
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture  
069-266910157-20221222-D2022-24-DE

**Considérant** qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Compte tenu des observations ;

### **Le Conseil d'Administration :**

- 1) **PREND ACTE**, après en avoir débattu, du rapport d'orientations budgétaires 2022 pour le Centre Communal d'Action Sociale et son budget annexe ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir pris acte : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 15 décembre 2022

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **22 DEC. 2022**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **22 DEC. 2022**

**Pascal CHARMOT**  
Président du CCAS



**Marc GUICHARD**  
Secrétaire de séance  
Directeur du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.*



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## Préparation du budget 2023

### Centre Communal d'Action Sociale





# Obligations légales du ROB

La présentation d'un rapport d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L2312-1 du CGCT).

Cette présentation donne lieu à un débat qui doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs 2023 et suivants.
- ✓ D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et les engagements pluriannuels.
- ✓ De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.



## Un budget 2023 qui s'inscrit dans la continuité du budget 2022

L'exécution du budget 2022 devrait traduire nettement le plein déploiement des nouvelles actions initiées au début du mandat 2022-2026 :

- La maison des familles a pu mettre en œuvre l'intégralité de son programme
- L'évolution des modalités d'attribution du chèque famille a permis de toucher davantage de familles
- La réorganisation du Tassin Info Famille a contribué à favoriser l'accès au chèque petite enfance
- Les projets seniors ont été redynamisés et développés



## Les dépenses à caractère générale

Le budget 2023 s'inscrit dans une dynamique de maîtrise des dépenses à caractère général afin de limiter la hausse des dépenses de personnel et du montant consacrés aux aides aux personnes.

### Concernant les dépenses à caractère général :

- le budget dédié à la petite enfance, qui représente près de 82% de cette section sera contenu avec un budget en augmentation de 1% malgré la hausse du coût lié au renouvellement du marché de restauration pour les crèches.
- Le budget dédié aux actions pour les seniors devrait progresser de près de 10% pour permettre d'améliorer les actions menées (bus supplémentaire pour la semaine bleue, adaptation du parcours de navette) et anticiper la hausse des coûts notamment pour le repas des aînés (25% du budget)
- le budget de la Maison des Familles sera sensiblement identique à celui de 2022, la structure ayant trouvé son plein essor avec un collectif d'intervenants stabilisé et un rythme régulier d'interventions collectives faisant appel à des prestataires.
- le budget dédié à l'action sociale demeurera sensiblement équivalent et permettra notamment la poursuite des actions menées dans le cadre des violences intrafamiliales.



## Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel seront prévues en hausse (+7%) du fait :

De dépenses incompressibles :

- Impact de la hausse du point d'indice en juillet 2022
- Effets sur une année pleine d'évolution des paies (hausse du smic en mars et mai 2022, reclassements indiciaires, GVT 2022, variations de personnel, revalorisations salariales, etc...)
- Le Glissement Vieillesse Travail estimé pour 2023
- La prévision d'une enveloppe relative à l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) d'environ 3000 €

D'un effectif désormais au complet avec notamment :

- le recrutement au 27 janvier de la chargée de projet seniors
- La mutation d'un agent ville avec effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur des missions d'administration générale au côté du directeur du CCAS.

Une volonté d'anticiper de futures difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance en intégrant deux apprentis auxiliaire de puériculture à compter du mois de septembre 2023 (coût estimé à 9000 €) en prévision de futurs départs à la retraite



## Les aides aux personnes

Le budget consacré aux aides aux personnes sera proposé en hausse par rapport au budget 2022 pour tenir compte de l'augmentation du nombre des chèques petite enfance constatée sur l'exercice 2022 (+10 000 €)

En effet, la réorganisation du Tassin Info Famille, guichet unique d'information sur les différents modes de garde, intégrant depuis le mois de janvier les animatrices des Relais Petite Enfance permet désormais d'accueillir en RDV préalable à une demande de place en crèche l'ensemble des familles.

Concernant les autres aides (secours d'urgence, frais de cantine, énergie, santé, mobilité, soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie), il sera proposé de maintenir le même budget qu'en 2022 malgré une exécution budgétaire en baisse par rapport aux années précédentes.





# Une relative stabilité budgétaire qui ne doit pas masquer les dynamiques en cours au sein des services pour améliorer le service rendu

## Prospective – Politique petite enfance

En 2023, le service petite enfance est concerné par trois actualités importantes :

- **La finalisation du projet de construction du Pôle Petite Enfance du Parc de la Raude** comprenant un EAJE et un Jardin d'Enfants qui devrait être livré au premier trimestre 2024.
- **L'ouverture sur le portail citoyen de la ville du guichet numérique de demande de place en crèche.** Ce nouvel outil devra permettre de faciliter les démarches d'inscription des familles. Le service demeurera vigilant à accompagner celles qui pourraient être en difficulté d'usage.
- **Le remplacement du logiciel de gestion (suivi d'activité et facturation)** porté par le budget ville (12 000 €).



## Prospective – Politique seniors

En 2023, les projets destinés aux seniors devraient être marqués par :

- L'adaptation de l'offre de la **navette seniors** proposée gratuitement l'après-midi. Après une année de service, il convient d'affiner le parcours pour mieux répondre aux attentes des usagers : adaptation des horaires, circuit plus court.
- Des évolutions apportées aux **actions proposées au public seniors** :
  - ✓ **le forum seniors** intégrera une thématique emploi,
  - ✓ devant le succès de la sortie de **la semaine bleue**, un **second car** sera programmé. Pour amortir ce coût supplémentaire, une participation sera cependant demandée.
- Diverses actions reconduites : les projets intergénérationnels, les colis de Noël, le repas des aînés, des ateliers informatiques ou encore des ateliers santé et bien-être. Pour ces derniers, un partenariat sera noué avec le CHU Lyon Sud.
- La finalisation de la **démarche de certification** menée dans le cadre de la **labellisation « Ville Amie des Aînés »** engagée en 2022.
- Le renouvellement de la **carte seniors multi offres** à destination des personnes à partir de 60 ans et sans condition de ressources.



## Prospective – Maison des Familles

La Maison des Familles pour l'année 2023 poursuivra la consolidation de son projet de service :

- Une mission d'accueil et d'information des Tassilunois s'appuyant sur une équipe de bénévoles
- La proposition d'une offre d'actions permanentes, individuelles et collectives, faisant appel à des professionnels libéraux ou des associations pour répondre à des besoins non pourvus sur la commune.
- Une programmation trimestrielle de rencontres collectives articulée autour des 3 principaux axes : « Bien Grandir », « Bien Vivre » et « Bien dans son Quotidien ». Il est notamment envisagé d'organiser à la rentrée scolaire une conférence grand public à destination des parents sur le thème des « difficultés d'apprentissage (troubles « dys » par exemple).





## Prospective – Action Sociale

Le service Action Sociale poursuivra les projets menés dans le cadre des violences intrafamiliales :

- avec la mise à disposition d'un cinquième logement d'urgence
- en proposant une action de sensibilisation à l'occasion de la journée consacrée à cette thématique

Il s'agira également pour le service en charge de la gestion des demandes de logement social :

- de répondre aux enjeux posés par les évolutions réglementaires liées au mode de mise à disposition des logements vacants aux réservataires (passage d'une gestion en stock à une gestion en flux)
- de s'adapter à un nouveau système informatique de gestion des demandes proposé par la Métropole indispensable pour la préparation des commissions d'attribution
- de poursuivre le travail de collaboration avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la préparation des commissions d'attribution



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## Préparation du budget 2023

### EHPA BEAU SEJOUR





## Budget 2023 – vers un difficile retour à l'équilibre

Depuis trois années consécutives, le budget de la résidence Beau Séjour se clôture par un déficit. Celui-ci a pu jusqu'à présent être compensé par l'excédent cumulé en fonctionnement qui a été définitivement soldé suite à l'exercice 2022.

Ce déficit est conjoncturel lié aux variations d'occupation des logements en contexte covid et post covid. Pour l'année 2023, ce budget sera impacté par le contexte inflationniste avec :

- La hausse des coût de l'énergie, (prévision à +6%) même si celle-ci devrait pour le moment être contenue grâce à l'adhésion de la commune au Sigerly
- l'augmentation probable des loyers par le bailleur Alliade (indice IRL à 3,6% au 1<sup>er</sup> janvier 2023)
- L'augmentation des dépenses liées au marché de restauration suite à son renouvellement (+13% pour les repas en résidence). Les prévisions économiques laissent entrevoir une augmentation de 20% du prix des denrées alimentaires qui pourra être répercutée par notre prestataire lors de la révision annuelle des prix.
- L'augmentation des charges de personnel (+20%)





## Budget 2023 – vers un souhaitable retour à l'équilibre

Pour tendre vers un budget à l'équilibre, il convient :

- de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses même si celles-ci sont aujourd'hui fortement contraintes puisque l'exécution du budget de fonctionnement devrait approcher les 100% en 2022.
- d'optimiser les recettes :
  - en ayant une démarche plus « prospective » pour admettre plus de résidents dans un contexte concurrentiel du secteur du logement collectif autonome pour les personnes âgées ;
  - en faisant évoluer la tarification des prestations et loyers en résidence impactées elles-mêmes par les augmentations des frais de gestion et coûts des services.



## Les charges de fonctionnement (hormis personnel)

Exceptées les charges de personnel, les principaux postes de dépenses de fonctionnement de la résidence seront :

- ✓ Le loyer versé à Alliade (23,5 %) : sous réserve du dialogue de gestion qui sera mené avec le bailleur nous prévoyons une hausse d'environ 3%.
- ✓ Les dépenses liées au marché de restauration sont estimées à +8% représentant 18% des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Les charges liées aux fluides (eau, électricité et gaz - 10%) sont pour le moment contenues grâce à l'adhésion de la commune au Sigerly. Une augmentation de 6% peut-être projetée sur le budget 2023.

Concernant les autres charges de gestion courantes (travaux, maintenance, assurances, etc...), le budget 2022 sera reconduit à l'identique compte tenu d'une exécution budgétaire 2022 proche de 100%.

A noter le budget alloué aux actions de prévention de la perte d'autonomie et à l'animation d'un montant de 20000 €. Il devrait être totalement compenser par une subvention de la Métropole proche de 24000 €



## Les charges de personnel

Elles devraient représenter 33% du budget de fonctionnement de la résidence en 2023

Une hausse de plus de 20% par rapport au budget 2022 compte- tenu :

- d'un effectif au complet avec le recrutement d'une nouvelle responsable et du remplacement après un départ à la retraite d'une aide soignante
- D'une augmentation des charges liées aux gardes de nuit réalisées par des étudiants en médecine et pour lesquelles nous devons désormais verser des cotisation sociales (+20000 €). Toutefois cette augmentation devrait être compensée par la hausse de la subvention de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du forfait soins.
- De l'augmentation de dépenses incompressibles :
  - hausse du point d'indice en juillet 2022 : + 3 000€
  - GVT 2023 : + 1 399€





## Budget d'investissement

Dans le cadre des mesures de sécurisation de la résidence débutées en 2022, il sera proposé de faire installer un interphone sur le portail avant (3000 €). Cette intervention sera complémentaire de la pose d'une clôture et d'un portillon côté rue de Lauterbourg (budget ville) afin d'empêcher les incivilités.

Enfin, il conviendra de procéder au remplacement d'une partie du matériel de la cuisine (lave-vaisselle et four – 10000 €) et à l'achat d'un robot mixeur pour la préparation des repas à texture adaptée prévus dans l'offre renouvelée du marché de restauration (1500 €).